

Bureaux de circonscription

59, avenue Lorne Est, unité A
Stratford (Ontario)
N5A 6S4

39, rue Elora S., unité 1
Harriston (Ontario)
N0G 1Z0



Bureau d'Ottawa

441, édifice de la Confédération
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

John Nater, député de Perth—Wellington

Le 14 octobre 2016

Christine Lafrance et Danielle Widmer
Greffières du Comité spécial sur la réforme électorale
6^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Envoyé par courriel à erre@parl.gc.ca

Mesdames les greffières,

Vous trouverez ci-joint ma présentation au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes, conformément à la résolution adoptée par le comité le 28 juillet 2016.

Cordialement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'John Nater'.

John Nater, député
Perth—Wellington

Présentation au Comité spécial sur la réforme électorale

John Nater, député de Perth--Wellington

Rapport sur l'assemblée générale et les autres consultations sur la réforme électorale dans la circonscription de Perth—Wellington

Introduction

Au cours des quatre derniers mois, j'ai consulté mes électeurs à propos de la réforme électorale. Dans le cadre des consultations, nous avons organisé une assemblée générale sur la démocratie, nous avons publié une carte-réponse sur la réforme électorale dans mon bulletin de septembre et j'ai communiqué avec mes électeurs lors d'activités communautaires, par courriel et sur les médias sociaux.

Pendant tout ce processus, j'ai entendu toutes sortes de points de vue, d'idées et de valeurs. Un certain nombre de thèmes sont ressortis de ces consultations. Premièrement, la grande majorité des électeurs de la circonscription de Perth—Wellington croient que toute modification apportée au système électoral du Canada devra préalablement être approuvée par la population canadienne par la tenue d'un référendum national. Deuxièmement, le désintéressement généralisé à l'égard de la politique suscite d'importantes préoccupations. Troisièmement, la plupart des électeurs de la circonscription de Perth—Wellington sont d'avis qu'il est très important de compter sur les services d'un député local pour les représenter.

Quand la discussion nationale sur la réforme électorale a commencé le printemps dernier, peu d'électeurs m'ont abordé pour parler de ce dossier. J'ai bien reçu quelques appels téléphoniques et quelques courriels sur le sujet, mais la majeure partie des communications qui m'étaient destinées continuaient de porter sur l'emploi, les impôts, l'infrastructure et l'agriculture.

Assemblée générale sur la démocratie

Le 6 septembre, de 19 h à 20 h 30, j'ai organisé une assemblée générale sur la démocratie à Atwood. La sélection du lieu s'est faite en raison de l'emplacement géographique d'Atwood, qui se situe en plein centre de la circonscription de Perth—Wellington. De plus, la ville est facile d'accès et se situe le long d'une grande autoroute. Divers facteurs sont intervenus dans le choix de la date, dont la disponibilité d'un spécialiste impartial sur le sujet, la disponibilité et le coût de la salle, et la probabilité que la plupart des électeurs soient revenus de leurs vacances d'été. Soixante et une personnes ont assisté à l'événement (en ne comptant pas les conférenciers et les trois membres de mon cabinet).

Pour éviter tout malentendu sur les différents types de systèmes électoraux, la réunion a débuté par un exposé d'un spécialiste non partisan de l'Université Brock. Il s'en est suivi une brève

présentation donnée par les représentants des associations de circonscription locales enregistrées auprès d'Élections Canada.

La candidate inscrite du Parti du patrimoine chrétien à l'élection de 2015 s'est prononcée en faveur d'une quelconque forme de système de représentation proportionnelle. Elle croit également que les sénateurs devraient être choisis par leurs provinces et non par le premier ministre.

Une représentante de l'association de circonscription du Nouveau Parti démocratique précise qu'un parti devrait recueillir la majorité des votes pour obtenir une majorité de sièges. Elle fait également part de son désir de voir un système qui dissuaderait le vote stratégique et affirme qu'elle est également en faveur d'une quelconque forme de système de représentation proportionnelle. Toutefois, elle n'offre aucune précision sur la façon dont un tel système devrait être implanté.

Le candidat inscrit du Parti libéral avait répondu à l'invitation, mais il a dû annuler plus tôt au cours de l'après-midi pour des motifs personnels.

Après la présentation, nous avons invité tous les participants à partager leurs idées et à exprimer leurs points de vue sur les éléments les plus importants d'un système électoral. J'ai également remis des cartes de commentaires écrits aux personnes qui n'étaient pas à l'aise de parler devant toute la salle.

Certains participants se sont entièrement opposés au changement du système électoral canadien. Ils affirment n'avoir reçu aucune indication des gens de leur entourage selon laquelle le système devrait être changé. L'un des participants résidant à Stratford a résumé cette pensée en une phrase : « Je ne pense pas que c'est ce que veulent les Canadiens. » Un autre homme a cru bon de préciser que, selon lui, « tous les systèmes sont imparfaits, mais le système majoritaire uninominal à un tour est le moins imparfait. »

De nombreux participants s'entendent sur le fait que les politiciens doivent collaborer davantage. Toutefois, ils ne pensent pas que le fait de modifier le système électoral constitue la réponse au manque de coopération parmi les politiciens à Ottawa.

Certains électeurs ont soulevé la question du faible taux de participation électorale et du désintéressement des citoyens à l'égard de la politique. Toutefois, ils sont peu nombreux à penser que le fait de changer de système électoral constitue la solution au problème.

Certains participants ont exprimé leur désir d'assister à la mise en œuvre d'une quelconque forme de système de représentation proportionnelle ou de système de représentation proportionnelle mixte. Selon eux, l'actuel système majoritaire uninominal à un tour avantage les plus grands partis et peut mener à l'établissement d'organes législatifs qui ne représentent pas adéquatement les points de vue du peuple. Cependant, personne ne formule d'idée quant à la

façon de mettre en œuvre un système de représentation proportionnelle ou de représentation proportionnelle mixte.

En revanche, d'autres participants ont dit se préoccuper du fait que la mise en œuvre d'un système de représentation proportionnelle se traduirait par la perte d'un représentant direct. Plusieurs considèrent qu'il est important de pouvoir compter sur un représentant qu'ils peuvent reconnaître. Ils croient qu'un député local est en mesure de mieux les représenter et que cela leur permet d'avoir un point de contact direct pour exprimer leurs opinions. Certains participants se sont montrés sceptiques quant à la liste de candidats. Ils veulent s'assurer de pouvoir choisir leur représentant local plutôt qu'une personne désignée par un parti politique. Une femme de St. Pauls a bien résumé cet état d'esprit : « Je ne veux pas qu'un parti choisisse mon député, je veux le choisir moi-même. »

Plusieurs participants provenant des régions rurales de la circonscription de Perth—Wellington partagent l'opinion que les électeurs ruraux n'ont pas suffisamment de poids par rapport aux électeurs urbains et suburbains. Ils insistent sur le fait que tout changement apporté au système électoral canadien ne devrait pas les désavantager davantage.

L'option du scrutin préférentiel – comme le système à vote unique transférable ou le système de vote préférentiel – n'a pas du tout la cote. Presque tous les participants se sont montrés en défaveur de cette option, et ce, pour un vaste éventail de raisons. Un organisateur local du NPD a affirmé que ce mode de scrutin était potentiellement encore plus antidémocratique que le système majoritaire uninominal à un tour et pourrait mener à l'élection de « fausses majorités encore plus importantes. » Un organisateur local du Parti conservateur a affirmé qu'il croyait que le gouvernement libéral favoriserait cette option afin de faire pencher le système en sa faveur. Des participants indépendants ont affirmé qu'ils ne voulaient pas que leurs votes soient réattribués à un deuxième ou un troisième choix. Une femme a mentionné qu'il est assez clair que « personne ne veut d'un scrutin préférentiel. »

De nombreux participants partagent leur aversion pour le vote stratégique, précisant que le système électoral actuel encourage une telle pratique. Comme quelqu'un l'a dit, « nous devons jouer le jeu et voter pour des partis que nous ne voulons pas voir au pouvoir. » Ils affirment également que cela donne trop de pouvoir aux soi-disant circonscriptions girouettes. Une jeune électrice de Listowel souligne que quand elle a effectué des recherches pour décider de quelle façon elle voterait lors de la dernière élection fédérale, elle a trouvé des vidéos sur YouTube expliquant comment voter de façon stratégique.

Bon nombre de participants s'entendent sur le fait que la décision finale doit appartenir aux Canadiens et qu'un référendum national doit avoir lieu. Trente et une des soixante et une personnes qui assistaient à l'assemblée sont d'avis qu'un référendum devrait avoir lieu (ces personnes l'ont soit affirmé publiquement lors de l'assemblée, soit écrit sur une carte de commentaires ou ont contacté mon bureau peu de temps après l'événement). Un conseiller

municipal d'expérience de North Perth a affirmé que « quelle que soit la proposition du gouvernement, nous devons tenir un référendum. » Un électeur de Stratford a précisé que « tous les systèmes électoraux ont leurs avantages et leurs inconvénients, mais qu'une chose est certaine : nous devons tenir un référendum. » Il a ensuite ajouté ce qui suit : « Je crains que si le gouvernement apporte des changements de son propre chef, les électeurs sentent qu'ils ont été bernés lors de la prochaine élection, et que la légitimité de notre processus électoral s'en ressentira. »

Une des participantes, qui avait siégé à l'Assemblée des citoyens de l'Ontario en 2006-2007 dans le cadre du référendum sur la réforme électorale, souligne l'importance d'intégrer l'éducation au processus référendaire. Elle affirme qu'à son avis, le référendum de 2007 a échoué, car le premier ministre de l'époque Dalton McGuinty avait promis de tenir les électeurs informés et ne l'avait pas fait.

Parmi les autres idées avancées, citons l'adoption du vote obligatoire; l'abolition des allocations aux partis politiques financées par les contribuables; l'amélioration des connaissances sur le processus électoral et la démocratie parlementaire dans le système d'éducation; la mise en œuvre d'un système de révocation des députés qui représentent leurs électeurs de manière inadéquate; et le déploiement d'efforts pour inciter davantage de femmes à se porter candidates aux fonctions parlementaires.

Carte-réponse dans mon bulletin

Dans le bulletin que j'ai envoyé cet automne à tous les foyers de la circonscription de Perth—Wellington, j'ai consacré une page entière à la réforme électorale. J'y expliquais notamment en quoi consistent les travaux du Comité. Il y avait également une carte-réponse sur laquelle figuraient trois questions auxquels les électeurs pouvaient répondre et qui portaient sur les critères les plus importants d'un système électoral. La carte comprenait aussi une section réservée aux commentaires, afin de permettre aux électeurs de partager leurs points de vue. J'ai reçu des réponses de la part de 244 électeurs. Tous les répondants n'ont pas répondu à toutes les questions.

La première question était : Êtes-vous en faveur du vote obligatoire? Voici les résultats :

Oui : 82 (36,74 %)

Non : 129 (52,87 %)

Indécis : 33 (13,52 %)

Les commentaires ont grandement varié; certains étaient totalement pour, d'autres contre. Selon certains, les citoyens qui ne se préoccupent aucunement du processus électoral se contenteraient de cocher un nom au hasard, ce qui fausserait les résultats. D'autres pensent que le fait d'obliger

les Canadiens à voter porterait atteinte à leur liberté. Certains répondants ont cité l'exemple des mennonites, qui choisissent de ne pas voter pour des motifs religieux. Le fait de les obliger à voter pourrait constituer une violation de la Charte des droits. Un des répondants a fait le commentaire suivant : « ne pas voter peut être une forme de protestation, et la protestation pacifique fait partie intégrante de la démocratie. »

Un des répondants s'est aussi exprimé de façon fort éloquente : « le vote obligatoire est contraire à l'essence même de la démocratie. Nous devons tous contribuer au maintien de la liberté politique qu'est le droit de vote, par exemple en enseignant l'origine de nos libertés démocratiques dans nos écoles. » D'autres sont d'avis que le choix de ne pas voter est important dans les cas où l'électeur détermine qu'aucun des candidats locaux ne correspond à ses critères et ne mérite son vote.

Certains électeurs en faveur du vote obligatoire proposent d'imposer des amendes aux citoyens qui ne votent pas et de verser les recettes à des causes louables (p. ex., le remboursement de la dette nationale). En revanche, un des répondants a tenu à remettre les pendules à l'heure : « qu'en est-il de la liberté de choisir? Les gens devraient pouvoir décider eux-mêmes s'ils désirent ou non voter. Imposer des amendes aux gens qui ne votent pas, c'est mal. » Personne n'a mentionné que des pénalités plus strictes devraient être imposées aux personnes qui ne votent pas.

La deuxième question était : Êtes-vous en faveur du vote en ligne? Voici les résultats :

Oui : 83 (34,87 %)

Non : 80 (33,61 %)

Indécis : 9 (3,78 %)

Seulement pour les Canadiens à mobilité réduite : 66 (27,73 %)

De nombreux répondants ont affirmé avoir de sérieuses préoccupations quant à la sécurité du vote en ligne, notamment aux risques de piratage majeur et de fraude à un moindre degré (p. ex., vol et achat de votes par les voisins, les amis ou les membres de la famille). Plusieurs répondants apprécient le fait que les bulletins papier sont sécuritaires, précisant qu'il n'existe aucun moyen de confirmer l'identité d'un électeur sauf s'il se présente en personne et détient les pièces d'identité requises. Certains soulignent qu'il existe bien d'autres moyens pour Élections Canada de permettre aux Canadiens à mobilité réduite de voter, et qu'il n'est pas nécessaire d'implanter un système de vote en ligne.

Parmi les gens en faveur, de nombreux répondants sont d'avis que le vote en ligne doit être facultatif et que le vote en personne doit être maintenu.

Ensuite, j'ai fourni à mes électeurs une liste de critères propres aux systèmes électoraux et je leur ai demandé de les classer par ordre d'importance pour eux. Les critères étaient les suivants :

- Avoir un représentant (député) local
- Résultats proportionnels au vote populaire
- Élire des gouvernements stables
- À la suite d'une élection générale, le chef du parti ayant recueilli le plus de votes devient premier ministre
- Résultats du scrutin disponibles le soir de l'élection
- Un espace était également prévu pour permettre aux électeurs d'écrire un autre critère qui leur tient à cœur

Selon les répondants, « Avoir un représentant (député) local » est le critère le plus important d'un système électoral, et de loin. Presque tous les répondants ont classé ce critère au premier ou au deuxième rang, ce qui s'est traduit par une cote moyenne de 1,75 et une médiane de 1. Manifestement, les gens de la circonscription de Perth—Wellington accordent une très grande importance au fait d'avoir un représentant local à Ottawa et ne veulent pas d'un système électoral où ce critère serait absent. L'un des répondants a écrit qu'il aimerait qu'il y ait deux bulletins distincts, soit un pour l'élection du chef de parti et l'autre pour l'élection du député local.

Le critère qui figurait au deuxième rang était « À la suite d'une élection générale, le chef du parti ayant recueilli le plus de votes devient premier ministre », avec une cote moyenne de 2,85 et une médiane de 2. Le critère « Élire des gouvernements stables » a obtenu une cote moyenne de 2,85 et une médiane de 3.

Au quatrième rang, on retrouvait le critère « Résultats proportionnels au vote populaire » avec une cote moyenne de 3,39 et une médiane de 3. À la lumière de ces résultats, j'en suis venu à la conclusion suivante : une partie de l'électorat de la circonscription de Perth—Wellington considère que la proportionnalité est un facteur important, mais que la représentation locale est beaucoup plus importante. Peu de commentaires ont été formulés sur la question. Un des répondants a indiqué que « seuls les partis marginaux qui remportent une circonscription devraient pouvoir faire élire un député. » Un autre a formulé l'observation que selon son expérience personnelle, dans un système de représentation proportionnelle, les politiciens ont souvent tendance à s'échanger le blâme et à accuser leurs partenaires de la coalition lorsque quelque chose tourne mal. Il affirme que « la représentation proportionnelle ne permet pas de tenir un parti responsable. »

Deux répondants ont mentionné qu'ils appuieraient uniquement un système de représentation entièrement proportionnelle. Toutefois, d'autres ont dit se préoccuper du fait que la

représentation proportionnelle pourrait éliminer la garantie d'une représentation rurale à la Chambre des communes, ce qui, pour eux, serait totalement inacceptable.

Au quatrième rang figurait le critère « Résultats du scrutin disponibles le soir de l'élection », avec une cote moyenne de 3,80 et une médiane de 4. Compte tenu de la promptitude des médias modernes et du fait que les Canadiens sont habitués d'obtenir les résultats peu de temps après la fermeture des bureaux de vote, j'ai été étonné de voir ce critère se classer aussi bas sur la liste. Les électeurs de la circonscription de Perth—Wellington se préoccupent davantage de la qualité des résultats que de la vitesse à laquelle ils sont divulgués.

Aucun des critères mentionnés dans la section « Commentaires » n'est apparu plus d'une fois.

Finalement, j'ai formulé un énoncé au sujet de la tenue d'un référendum et j'ai demandé à mes électeurs s'ils étaient en accord, en désaccord ou indécis. Voici l'énoncé en question : Le système électoral du Canada ne devrait être modifié que si les changements sont approuvés par la majorité des Canadiens dans le cadre d'un référendum. Voici les résultats obtenus :

Oui : 194 (80,17 %)

Non : 24 (9,92 %)

Indécis : 24 (9,92 %)

De nombreux répondants ont indiqué que le système électoral appartient à tous les Canadiens et qu'il leur revient de décider si des changements doivent être apportés. De l'avis de la minorité, un des répondants dit s'inquiéter du fait que la tenue d'un référendum engendrerait de la désinformation. Deux des personnes qui s'opposent à la tenue d'un référendum ont indiqué qu'un référendum pourrait avoir lieu après une ou deux élections selon un nouveau système, afin de permettre aux électeurs de se prononcer sur le système qu'ils préfèrent.

Treize des répondants ont indiqué qu'ils sont satisfaits avec le système électoral actuel et qu'ils ne veulent pas qu'il y ait de changement, surtout sans la tenue préalable d'un référendum.

De nombreux répondants ont formulé des commentaires qui ne se rapportent pas à la réforme électorale. Cela ne fait que confirmer le fait qu'à mon avis, la plupart de mes électeurs se préoccupent davantage des enjeux qui les touchent dans le cadre de leur vie au quotidien. Cela signifie également qu'une grande partie des plaintes formulées à l'endroit du gouvernement ne sont pas le résultat du système actuel.

Autres communications

Depuis l'élection d'octobre 2015, j'ai reçu 60 courriels, un appel téléphonique et un message Facebook d'électeurs portant sur la question de la réforme électorale. Certains courriels étaient signés par plus d'un électeur.

Parmi les 60 courriels reçus, cinquante-quatre n'avaient pas été rédigés par des particuliers, mais par des groupes de défense comme Représentation équitable, LeadNow et change.org, qui souhaitent l'adoption d'un système de représentation proportionnelle.

Dans courriels rédigés par des particuliers, sept électeurs ont indiqué qu'ils souhaitaient conserver l'actuel système majoritaire uninominal à un tour et deux se sont explicitement opposés à la représentation proportionnelle. Un des électeurs s'est dit en faveur d'un système de représentation proportionnelle mixte. Dix électeurs ont indiqué de façon explicite qu'ils sont pour la tenue d'un référendum sur la réforme électorale.

L'appel téléphonique provenait d'un couple qui m'a dit croire que le système électoral actuel fonctionne relativement bien, mais que si ce système devait être changé, la tenue d'un référendum national serait nécessaire.

Le message Facebook était une demande d'un électeur qui souhaitait en savoir davantage sur ce que le gouvernement tente de faire, mais ne comprenait aucun point de vue ni aucune idée.

Conclusion

Si je me fie aux renseignements recueillis auprès de mes électeurs, le premier ministre et la ministre des Institutions démocratiques ont grandement surévalué le désir de la population canadienne de mener une réforme électorale.

La grande majorité de mes électeurs (plus de 80 %) est d'avis que le système électoral canadien ne devrait être changé que si le changement est approuvé par la majorité des Canadiens via la tenue d'un référendum. Comme je suis leur député, j'en conclus que le fait d'apporter des changements importants au système électoral du Canada sans la tenue préalable d'un référendum serait totalement inacceptable.

La proposition de tenir un référendum est souvent critiquée par les médias nationaux et les membres du Comité, qui n'y voient qu'un prétexte pour ne rien changer. Toutefois, bon nombre des répondants qui ont indiqué sur leur carte qu'ils voulaient que des changements soient apportés sont également en faveur de la tenue d'un référendum. Selon une électrice, nous devons élaborer un plan adapté à « l'époque dans laquelle nous vivons. » Cette même électrice a également indiqué que tout changement devrait être approuvé par la majorité des Canadiens via la tenue d'un référendum national. Cela prouve, selon moi, que le raisonnement voulant qu'un référendum soit l'outil de prédilection de ceux qui résistent au changement présente une faille majeure, car même les personnes qui sont en faveur du changement reconnaissent la nécessité pour tous les Canadiens de pouvoir donner leur opinion.

Les opinions sont partagées concernant le vote en ligne et le vote obligatoire. Si le Comité et la ministre veulent donner suite à ces idées, ils devront faire preuve d'une extrême prudence en ce qui a trait à la sécurité et la protection des droits et libertés. Le fait de prendre une décision mal

avisée dans ce dossier pourrait avoir des répercussions très négatives sur la légitimité des futures élections.

Même si des changements sont apportés au système électoral du Canada, les électeurs de la circonscription de Perth—Wellington veulent pouvoir élire eux-mêmes le député qui les représentera. Il s'agit pour eux d'un critère essentiel, en particulier pour continuer d'assurer la représentation des intérêts des régions rurales. Les gens manifestent une importante opposition à tout changement qui diminuerait encore davantage l'influence du Canada rural.

Pour ce qui est des solutions de rechange au système majoritaire uninominal à un tour, les gens n'ont pas de préférence. Bon nombre de mes électeurs sont satisfaits du système actuel et une minorité d'entre eux sont en faveur d'une forme quelconque de système de représentation proportionnelle; toutefois, ils ont de la difficulté à déterminer s'il vaudrait mieux conserver le système actuel ou changer de système sans savoir quelle sera la solution de rechange.

Pour ce qui est des plaintes les plus fréquentes formulées à l'endroit du gouvernement et de la politique en général, impossible d'affirmer que le système électoral actuel en est la cause ou que le fait de changer de système électoral réglerait tous nos problèmes.

De nombreux électeurs de la circonscription de Perth—Wellington se préoccupent du désintéressement généralisé dont fait preuve le public à l'égard de la politique. Cependant, rien n'indique que ce désintéressement est le résultat du système électoral actuel.